

PROGRAMME

Formation Recyclage à la prévention du risque amiante Encadrant technique sous-section 4

Selon les articles R4413-144 à R4412-148 du code du travail et conformément à l'arrêté du 23 février 2012



Habilité  sous le numéro 1492997/2020/Amiante sous-section 4-01/O/08



- > **Durée**
7 heures (1 jour)
- > **Horaires**
De 8H30 à 12H et
de 13H30 à 17H
- > **Public et prérequis**
Personnel encadrant technique
Avoir satisfait la visite médicale
spécifique au port des Appareils
Respiratoires Isolants
- > **Effectif**
10 personnes maximum par
session
- > **Validation**
Attestation de compétence
- > **Compétences animateurs**
Formateurs habilités sous-
section 4 par l'INRS et l'OPPBTP
- > **Moyens**
Salle de cours / Vidéo projection
/ Matériel technique
- > **Handicap**
Nos formations peuvent être
adaptées aux personnes en
situation de handicap.
Contactez-nous pour plus de
renseignements.

Objectifs de la formation :

- > Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- > Définir des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
- > Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source
- > Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS, et de le faire appliquer

Contenu de la formation :

1) Connaître le risque amiante et la réglementation afférente

- Connaître le risque amiante
- Connaître les exigences de la réglementation « travail »
- Connaître les exigences de la réglementation « santé publique »
- Connaître les exigences de la réglementation « environnement » et « transport »
- Connaître les documents exigibles lors de toute intervention
- Etablir et transmettre le mode opératoire

2) Connaître la démarche prévention du risque amiante

- Connaître la démarche de prévention des risques
- Détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération
- Choisir les méthodes de travail adaptées aux interventions sur les bases de l'évaluation des risques
- Connaître les principes de la ventilation
- Définir des modes opératoires, des procédures et garantir la traçabilité des opérations
- Identifier les situations d'urgence, organiser leur gestion

3) Organiser et mettre en œuvre la démarche prévention du risque amiante sur les bases de l'évaluation des risques

- Consulter et mobiliser tous les acteurs
- Mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques
- Faire appliquer les procédures opératoires

4) Evaluation théorique de 20 minutes / évaluation pratique de 60 minutes

**EVALUATION THEORIQUE ET PRATIQUE PERMETTANT DE VERIFIER LES
ACQUIS DE LA FORMATION PREALABLE**

Réf. Document	Page 1/1
PET3-S4-R3A/1j	
Indice de révision	05
Indice de création	04/ 2011
Mise à jour	06/2021